



Le relais

Trimestriel N° 2 - mai 1999 - 20 F

Sommaire

17 mars 1999 page 2

Les femmes dans la poste
Ainsi se fait l'histoire...

page 3

Les femmes et le syndicalisme
pages 4-5

L'histoire et l'actualité
pages 6-7

L'abolition de l'esclavage
pages 8-9

Une opinion sur le livre
pages 10-11-12

Naissance et renaissance
de la fédération des PTT
pages 13-14-15

Notre activité... page 16

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-PTT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



Le billet du président

Du hasard d'un jour...

C'est le hasard qui nous a fait choisir le 17 mars pour fêter la sortie du 1^{er} numéro de notre revue !

Le hasard a fait que ce jour-là il n'y avait presque personne à la Fédération. Ils étaient toutes et tous à la manifestation unitaire des salariés de France Télécom devant le ministère des Finances et de l'Industrie, également siège du ministère des PTT. Ce jour-là, la presse annonçait aussi l'entrée officielle de la CGT à la CES et en même temps la démission de l'exécutif européen.

Quoi de commun dans ces événements ? Ils soulèvent trois questions qui ont été au cœur des débats du 46^e congrès.

L'unité d'action est indispensable pour lutter et gagner. Ce qui s'est réalisé, les 17 et 30 mars, à France Télécom, va dans ce sens. Que cela se soit accompli dans une "entreprise" où le PDG table toute sa politique de personnel sur le consensus est encore plus révélateur de sa qualité.

L'entrée de la CGT à la CES répare une anomalie vieille de 25 ans, reflet de la division syndicale. Maintenant la CES regroupe tous les syndicats d'Europe, la CGT pourra y exposer ses analyses, faire ses propositions, cela devrait contribuer à donner du souffle au syndicalisme européen. Il devrait être plus offensif pour créer des rapports de force afin d'endiguer l'appétit de profit du capital et obtenir des avancées sociales d'importance.

Enfin, que le même jour retournent à leurs "chères études" ces commissaires arrogants qui décident de la vie, disons plutôt de la mort lente des services publics, sans aucun contrôle démocratique, et refusent catégoriquement de négocier avec les syndicats (dans les PTT nous en savons quelque chose !) ne peut que fortifier nos espoirs de changements.

Ces événements créateurs, qui ouvrent des perspectives pour le renouveau du syndicalisme, ne nous éloignent pas de l'histoire, bien au contraire : travailler sur hier, les luttes, l'unité, l'Europe... c'est apporter notre modeste contribution à la construction du présent.

C'est faire en sorte que demain on puisse écrire que le 17 mars 1999, choisi par hasard, sera une date dont l'histoire se souviendra.

Serge LOTTIER

...au hasard de l'histoire

L'IHS fête la parution du N° 1 du "Relais"
en présence de militants de la Fédération CGT des PTT
et du Conseil d'administration de l'Institut d'Histoire
de la CGT.

Andrieu Jean-Paul
Bouche Bernard
Chalat Nicole
Cros Yvette
Desseigne Maurice
Frischmann Georges
Gautheron Alain
Klowskowsky Christian
Le Pessot Jean
Ledoux Danièle
Lhomme Pierre
Lottier Serge
Lourdez Jean-Claude
Mangiapanne Sylviane
Pichavant Gilles

COMITÉ DE PARRAINAGE

Bartholomé Jean
Boyer René
Bressol Élyane
Crenier René
Dayan Paulette
Der Loughian Serge
Dumas Maryse
Dunet André
Gastaud Maurice
Le Guern Albert
Magniadou Jean
Pillet Marcel
Seguy Georges
Valentin Max
Viannet Louis
Villin Colette

Intervention de Bernard BOUCHE, directeur de la publication "Le relais"

Chers amis, chers camarades,

Il y a tout juste 3 mois, le 17 décembre 1998, nous avons invités pour vous faire connaître et partager une grande décision : celle de la création de notre Institut d'Histoire sociale de la Fédération CGT des PTT.

Aujourd'hui, il s'agit de fêter la naissance de notre premier enfant ! pardon, la sortie du premier numéro de la publication trimestrielle de notre institut, publication qui, pour nous, sera un des moyens essentiels, pour communiquer avec nos adhérents, mais aussi faire connaître nos réflexions, nos travaux de recherche, bien au delà, c'est-à-dire dans l'esprit qui a présidé à la création de notre IHS et comme le rappelait A. Gautheron lors de l'inauguration : « Faire connaître nos racines pour les cultiver dans les conditions d'aujourd'hui ». Ce premier numéro a sans aucun doute été le plus facile à réaliser, puisqu'essentiellement consacré au compte rendu de la création de l'IHS.

Pour autant, nous avons voulu tout de suite, marquer la

différence, donner un style, une forme et une présentation qui soient immédiatement identifiables... et que l'on sache d'emblée que c'est d'un nouvel outil CGT qu'il s'agit avec "Le relais".

Pourquoi ? tout simplement parce que d'autres publications historiques existent, elles sont diverses dans la CGT et ses organisations et aussi en dehors de la CGT.

Une publication identifiable et différente : parce que notre corporation de "communication" connaît beaucoup de journaux et revues syndicales et associatives, auxquels s'ajoutent celles des employeurs de La Poste et de France Télécom.

Une publication identifiable et différente : parce que notre Fédération CGT du secteur des PTT possède une très grande richesse de bulletins de catégories ou secteurs, en plus de notre journal fédéral, des publications que nous utiliserons pour nos recherches.

Nous avons beaucoup "planché" sur le titre de notre publication. Nous en avons énormément passé en revue... et bien, disons-le, nous sommes fiers d'avoir porté notre choix sur "Le relais", nous pensons qu'il

convient très bien à notre profession et aux orientations et buts que s'est fixés notre Institut.

Faire lire, étudier, contester même le contenu de nos dossiers, tout le monde ne peut pas forcément être d'accord sur tout, mais cela ne nous effraie nullement... et pour parvenir à ce que cette revue soit attirante, attrayante, vivante et donc lue, nous devons aussi soigner sa présentation : faire en sorte que les lecteurs, au fil des parutions, s'y retrouvent et trouvent des repères.

C'est pourquoi, il y aura dans chaque publication :

- une page consacrée à "l'Histoire et l'actualité". Pour le premier numéro, nous avons choisi "NON à IE PEN à l'heure de vérité", car en 1984, notre Fédération PTT avait été une des très très rares organisations à avoir adopté cette position, nous en éprouvons aujourd'hui un sentiment de fierté ;

- une dernière page avec des "pavés" permettant une recherche et une lecture rapide de notre activité, dans toute sa diversité.

Quant aux dossiers, nous voulons qu'ils ne dépassent pas deux pages par sujet et qu'ils soient bien illustrés. Y parviendrons-nous ? C'est le numéro 2 qui nous donnera une première réponse.

Dans notre publication CGT, nous n'hésiterons pas, non plus, à donner notre avis sur les autres publications ou travaux, particulièrement celles et ceux venant de La Poste (en attendant de France Télécom), sur les livres publiés par le comité d'histoire de La Poste (ce sera le cas dans le N° 2 sur un livre récent), mais avec toujours à l'esprit la recherche de l'approche la plus vraie possible de l'histoire de notre profession.

Voilà brièvement les traits de caractère du Relais que je vous propose de... baptiser, syndicalement CGT bien entendu. ■



Le relais

1^{re} année de parution - Trimestriel - 20F

N° de commission paritaire en cours

Directeur de la publication :

Bernard Bouche

Rédaction administration :

263, rue de Paris, case 545

93515 Montreuil Cedex

2^e trimestre 1999 - dépôt légal N° 14755
Imprimerie Coopérative Chevillon, 89100 Sens

Les femmes dans la poste

Ce qui est remarquable, c'est le grand nombre des femmes "directeurs" dans les bureaux.

Le conseil d'arrondissement de Brive s'en inquiète dans sa session de 1844 :

"Le conseil appelle l'attention de l'administration sur le service des postes. La tendance à disposer au profit des femmes de la presque totalité des bureaux lui paraît un vice auquel il doit être porté remède.

L'importance des attributions des directeurs des bureaux de poste doit faire éviter avec le plus grand soin que l'on puisse abuser de la faiblesse de l'employé et de l'empire qui peut être exercé sur lui. Il est incontestable que les femmes sont exposées à subir les influences de plus d'un genre de domination, et la pureté de leurs intentions n'empêcherait pas qu'elles fussent obligées de céder à des influences dangereuses".

"D'autre part, il est nécessaire d'exciter le zèle des facteurs ruraux qui sont loin de faire exactement les distributions. Une femme en impose-t-elle assez pour imprimer une impulsion utile ? aura-t-elle assez d'énergie pour faire de ces admonitions plus ou moins sévères et énergiques qui sont d'un effet salulaire ?".

"Le Conseil émet donc le vœu qu'en conservant les titulaires actuelles, afin de ne pas briser des existences, les emplois de directeurs de La Poste aux lettres ne soient plus confiés aux femmes". Le sous-préfet de Brive. (Archives départementales de la Corrèze).

Le texte est assez long, nous avons tenu cependant à le reproduire dans son intégralité, car il nous a semblé refléter la pensée d'une certaine bourgeoisie, classe dominante de l'époque.

Extrait d'un livre de G. VERYNAUD. Ed. de la Veyizou "L'Histoire des communications en Limousin".

Quelques repères historiques

Après 1815, c'est la grande période d'extension de La Poste

A chaque ouverture d'un nouveau bureau, ce sont la plupart du temps des femmes qui présentent leur candidature. Aussi, en 1851, dans la Creuse, trouve-t-on 14 femmes pour 22 directions, et 6 femmes à la tête de 8 distributions. La Haute-Vienne a 16 femmes dans 20 directions, et 6 dans 8 distributions. Mais c'est la Corrèze qui l'emporte avec 17 femmes dans 18 bureaux de directions. (d'après les almanachs des 3 départements).

4 mai 1848 :

le peuple de Paris proclame la République.

Les postiers, les fonctionnaires saluent la Constitution de 1848, particulièrement son article 10 qui stipule : "tous les citoyens sont admissibles à tous les emplois sans autre motif de préférence que le mérite".

2 décembre 1851 :

coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte.

9 juin 1853 :

Loi sur les retraites... 60 ans et 35 ans de service ou 55 ans et 25 ans de service actif, elle est réversible sur la veuve, à l'inverse la retraite d'une directrice (receveuse) n'est pas réversible sur la tête de son mari.

(d'après l'Histoire de la Fédération CGT des PTT - G. Frischmann).

Ainsi se fait l'histoire...

Après la scission 1947-1948 le syndicat départemental CGT des PTT

de l'Aisne est complètement démantelé.

Au nom de l'ancien bureau départemental et de la commission exécutive, 4 camarades s'adressent à tous les postiers de l'Aisne

« Non à la scission !

Engagée depuis 1945 dans notre corporation, la scission est accomplie au niveau confédéral.

Bourcier, élu secrétaire départemental au dernier congrès départemental de l'Aisne, abandonne sa responsabilité, passe dans le clan des diviseurs sans même en informer le bureau départemental, la commission exécutive élus au dernier congrès.

Face à cette situation, des militants restés fidèles à la CGT et au mandat qu'ils ont reçu des postiers de l'Aisne réunis à Laon⁽¹⁾, décident de reconstituer la direction du syndicat en élisant :

- Bourgeois Marcel, CIEM à Hirson, secrétaire départemental ;
- Philippet Victor, courrier convoyeur Laon, trésorier ;
- Chauvin Alexis, chef d'équipe Laon, secrétaire service technique ;
- Foulon Charles, chargeur Tergnier, secrétaire employé.

Le nouveau bureau appelle les militants des services à rassembler les adhérents à continuer à placer le matériel, cartes et timbres car :

LA CGT CONTINUE ! »

6 mois après cet appel, la CGT comptait 250 adhérents, un an après 400 !

(1) Il étaient 4.

Les femmes et le syndicalisme

Souvenirs d'une militante 1947 et après ...

Line CECCALDI
se rappelle !



Line Ceccaldi en 1947

Les luttes de 1947 se situent dans la continuité des luttes pour l'application du programme du Conseil National de la Résistance.

"Avoir le temps et les moyens de vivre" était souvent ma façon de terminer les tracts que nous éditions aux chèques postaux de Marseille.

"Il n'y a pas de petite revendication" était également pour nous la meilleure liaison avec nos compagnes de travail.

Je n'ai jamais eu le sentiment qu'aucune des grèves (et il y en eut beaucoup pendant 40 années), n'était facile. Peut-être le milieu féminin était-il plus difficile à convaincre, mais ma grande satisfaction était qu'après de larges et longues discussions et débats lorsque les femmes sont convaincues et déterminées, rien ne les arrête.

La grève de 1947 fut pour moi, alors que j'étais secrétaire de l'Union départementale CGT des Bouches-du-Rhône la plus difficile. Alors que presque tous les secteurs étaient dans la lutte à Marseille et dans le département depuis plus de 15 jours, les facteurs de la recette principale se mirent en grève. J'ai le souvenir de les avoir salués ce matin-là dans la salle Pelaudier.

Même si comme je le dis plus haut, il n'y a jamais eu

pour moi de grève "facile", je découvrais la nocivité de la division syndicale, les PTT en avaient été la corporation pilote avec les grèves d'août 1946.

A l'époque le directeur régional M. BALBEY invitait les téléphonistes de l'Inter à aller se promener sur la place du Prado. De ma vie de militante je n'ai plus jamais reçu une telle "aide" des hauts cadres de l'Administration.

1947 fut donc pour nombre de nos camarades l'occasion d'arguer :

- ◆ que "tous les syndicats n'étaient pas d'accord" ;
- ◆ que "la CGT était communiste" ;
- ◆ que "nous étions des misérabilistes" ;
- ◆ que "les responsables, nous étions des agents de l'étranger".

La division syndicale était le ver dans le fruit qui nous demandait des efforts décuplés pour refléter toujours mieux l'expression des besoins de nos camarades..

FO syndicat, courroie de transmission du ministère des PTT était celui qui intervenait pour la notation, les mutations et quelque temps plus tard pour les logements sociaux attribués par la préfecture aux PTT.

J'avoue avoir quelques difficultés s'agissant des dates. Mon camarade Pascal Parodo responsable des mémoires vivantes dans les Bouches-du-Rhône me dit toujours « mais Line enfin il y a seulement 51 ans. »

Les PTT participèrent aux luttes de 1947 dans des formes diverses, les grèves dures, les défilés, allant pour Marseille jusqu'à l'assassinat du jeune



Line Ceccaldi ^{1ère} à gauche de face, lors d'un piquet de grève (en novembre 1974), en conversation avec Jo Buchacca secrétaire de l'UID, à droite Eliane Amandola toutes employées aux chèques de Marseille.

Voulant dans les quartiers de la pègre marseillaise à l'Opéra.

La répression fut à la hauteur de la haine de l'administration, certes, mais également de celle des dirigeants de FO dont le plus néfaste fut l'homonyme de Georges SEGUY !

Il serait restrictif de parler de 1947 en évacuant les luttes qui suivirent en 1947, contre le plan Marschall qui mettait en cause l'indépendance nationale et le bien-être social de la population française.

Déjà et depuis septembre 1945 aux chèques postaux de Marseille nous luttons pour ne plus travailler le samedi après-midi. La "tolérance" de ne effectuer qu'une vacation du matin n'a jamais été réglementée, elle a été une "tolérance" jusqu'au mois de mai 1968. La lutte pour le samedi libre était une constante volonté posée en 1945, concrétisée par la première grève à Marseille chèques le 26 novembre 1958 et l'aboutissement en 1968.

Là, je voudrais faire part d'une réflexion. Il est indispensable de conserver une continuité dans la démarche pour l'aboutissement d'une revendication :

- ◆ les 35 heures en 5 jours furent notre mot d'ordre durant 10 ans, à la moyenne de 6 à 8 grèves par an, ce qui ne nous dédaignait pas des grèves de notre corporation, qu'il s'agisse des salaires, ou contre la privatisation.
- ◆ Ce mot d'ordre nous l'avons maintenu, tout en modifiant

nos propositions concernant l'aménagement de la semaine en gardant le centre ouvert le samedi pour les usagers.



- ◆ Nous n'avons pas dans l'élaboration de nos propositions été seulement une organisation revendiquant mais aussi une organisation faisant des propositions concrètes sur l'organisation des horaires, la passation des opérations de crédits, débits et autres. Notre plan de travail des années 60 fut celui qui intervint après la grève de mai 1968.

Nous avions à la CGT, aidé à l'instauration des services de brigades aux chèques de Marseille.

Je ne sais si mon point de vue est juste. Je crois qu'une organisation syndicale lorsqu'elle présente une revendication se doit de proposer les moyens de la satisfaire.

J'ai oublié de dire que peut-être ai-je échappé aux sanctions des grèves de 1947 car je "n'évoluais" pas aux chèques mais à l'UD.

Lors des grèves des Métalliers de Port de Bouc, en 1949 pour nous être "disputés avec la police" une camarade de Port de Bouc et moi-même fûmes condamnés à un mois de prison (avec sursis) merci Monsieur le juge.

Après encore, il y eu les luttes contre la guerre du Viêt-Nam particulièrement le 10 janvier 1950 sur la Canebière mais les camarades des PTT en parleront mieux que moi pour la corporation.

*Liane CECCALDI,
employée des chèques,
Militante CGT
des Bouches-du-Rhône, secrétaire
de l'union départementale CGT
de 1946 à 1953*

Colloque organisé par l'institut CGT d'Histoire sociale 2 et 3 décembre 1999

Première séance : Des origines à la Seconde Guerre mondiale

Questions à dégager :

A. Droits des salariés/Droits des femmes :

- contradiction entre le statut de la femme en tant que salariée et son statut social (son rôle familial) ;
- les syndicats et le droit au travail des femmes.

B. Mouvement syndical et mouvement féministe (tous deux émergent parallèlement) :

- influences réciproques, convergences, oppositions, (lien avec ce qui précède).

C. Syndicalisation des femmes :

- analyse des difficultés ;
- organisation spécifique des femmes à l'intérieur des syndicats (commissions féminines) comme réponse à ces difficultés. Les avantages de cette solution, ses limites, ses écueils.

D. Comparaison entre les organisations syndicales.

Deuxième séance : 1944 à 1968

Questions à dégager

A. Mutations économiques et persistance des modèles traditionnels :

- évolution de l'emploi féminin : extension du salariat, croissance du tertiaire ; Besoins de main-d'œuvre féminine. Société de consommation. Mais :
- souci démographique (politique familiale). Baby boom ;
- réponses syndicales à ces questions et à ces contradictions.

B. Revendications communes Revendications "spécifiques" :

- quelles revendications spécifiques ?
- égalité (salaires, notamment) ;
- droits de la maternité ;
- droits particuliers, protection du travail féminin ?

C. Les femmes dans l'organisation syndicale :

- diversification du mouvement syndical ;
- et en même temps, dans la CGT, tendance à l'hégémonie de certains secteurs traditionnellement "masculins" comme la métallurgie. Conséquences sur l'intégration des femmes

- et des revendications féminines ;
- syndicalisme et politique.

D. Comparaisons entre les organisations syndicales

Troisième séance : de 1968 à nos jours

Questions à dégager

A. Le militantisme au féminin :

- difficultés pratiques, obstacles ;
- spécificités ;
- l'apport des femmes au syndicalisme ;
- le "turn over" des militantes...

B. La vie privée (contraception, partage des tâches, avortement), affaire du syndicat ?

- comment en est-on arrivé là ? (rôle des mouvements féministes).

C. Les mutations du salariat et le syndicalisme :

- comment a été prise en compte par l'organisation syndicale l'extension du tertiaire et la féminisation de la population salariée...

D. Comparaisons entre les organisations syndicales :

- (Remarque : cette liste ne se prétend pas exhaustive et l'ordre des questions n'est pas définitif.)

Quatrième séance : l'actualité

Table ronde sur la réalité des situations actuelles en Europe avec la participation de représentant(e)s de différentes organisations syndicales européennes et d'universitaires.

EXPLOITATION & CONTROLEURS
Juin-Juillet 1958
Phone et Télégraphe
MINISTRATION
213, Rue Lafayette, PARIS - X^e
FÉDÉRATION POSTALE C. G. T.
C. C. 203 76

**Al'Exemple de Marseille inter
Agissez pour les 36 Heures**

Le numéro de mal du journal - La Fédération Postale - que reçoivent les syndiqués, heures des téléphonistes de Marseille - ce, le 7 mai dernier - les lectrices de ce bulletin ne s'étonneront pas. Les téléphonistes seront, dans la bataille pour imposer au budget de 1958, les crédits nécessaires à la création de nouvelles lignes de Marseille - travail en trois de se prononcer pour les sections syndicales C. G. T. C. P. T. C. de Marseille-Paris se traduire par une réduction du temps de travail d'une 1/2 heure par jour.

Le Ministère des P. T. T. et le Directeur général des Télécommunications ont refusé de répondre et à contre les multiples revendications faites par notre bureau fédéral. Nous leur disons et espérons qu'il est des téléphonistes. Les téléphonistes de Paris ont fait grève il y a quelques mois pour les 36 heures, celle de Lyon de Charleville ont manifesté par une union et de multiples comités par ailleurs. La participation massive des téléphonistes à la grève du 19 novembre a également marqué le profond mécontentement qui règne dans les centres téléphoniques.

autres secteurs on se bat aussi pour les 36 heures

On connaît le débat qu'il y a entre le ministre de l'Éducation nationale et les syndicats sur l'utilisation des heures supplémentaires dans l'Éducation nationale...

...L'Institut de recherche sur l'histoire du syndicalisme dans le second degré (IRHES) a remis au ministre, par le canal des syndicats, "l'histoire des heures supplémentaires dans le système éducatif de 1921 à nos jours", pour étayer leur argumentation.

Dans les PTT, La Poste et France Télécom veulent intégrer les repos exceptionnels dans la durée du travail à l'occasion de la loi sur les 35 heures hebdomadaires... voilà leur histoire, rappelée à grands traits, pour étayer l'argumentation syndicale qui refuse cette intégration.

... L'histoire ...

Tout part, j'allais dire une nouvelle fois, des conditions de travail, du rendement, exigés dans les bureaux gares en période de fin et de renouvellement d'année.

C'est fin 1953 que l'idée vient d'exiger : pour un travail exceptionnel des compensations exceptionnelles ! Paris Sud-Est et Paris-Nord obtiennent des repos exceptionnels ou des heures supplémentaires. Plusieurs grèves éclatent, et l'année suivante tous les bureaux gares parisiens obtiennent des compensations, mais tout reste "officieux".

En avril 1957 le 17^e congrès de la fédération revendique la double compensation de tous les dimanches et jours fériés.

Dès la fin d'année 1957, la pression du personnel est telle que la Direction régionale des ambulants accepte la double compensation de Noël et du Jour de l'An. C'est la brèche ouverte.

Pendant 10 ans de 1958 à 1968, la lutte ne va pas cesser pour que tous ceux et celles qui travaillent le dimanche et les jours fériés aient la double compensation. Les téléphonistes vont être à la pointe du combat⁽¹⁾. De 1960 à 1967, il y aura des succès et après la grève de 68, le 1^{er} juin, nous obtenons la double compensation de tous les services effectués les dimanches et jours fériés, avec pour les "services cycliques", la compensation intégrale des heures effectuées ces mêmes jours.

Parallèlement les restrictions qui portaient atteinte aux droits aux congés de maladie, de maternité et au droit de grève sont abolies⁽¹⁾.

Après 68 l'action va se poursuivre, des résultats sont obtenus pour certains personnels ou localement, et c'est en 1974 après la grève que les 4 jours de repos exceptionnels seront obtenus pour tous sans remettre en cause bien sûr la double compensation des dimanches et jours fériés.

De cette succincte histoire, nous pouvons retirer :

- 1/ que l'exigence de repos compensateurs, de congés supplémentaires (de la réduction du temps de travail aussi !), vient toujours de l'aggravation des conditions de travail et du rendement ;
- 2/ que la revendication est satisfaite là où les luttes sont les plus fortes, les plus unitaires, que plus la revendication s'enracine dans les services, plus elle devient crédible.

Cela demande de la persévérance de la détermination de la part du syndi-

cat, mais le succès est au bout.

- 3/ que contrairement à ce qu'essaient de "faire passer" la Poste et France Télécom, la bataille pour les jours de congés exceptionnels (voir circulaire ci-contre) n'a jamais été liée à la réduction hebdomadaire du temps de travail. Celle-ci est une autre revendication.

- 4/ enfin rien dans le système d'exploitation où nous

vivons, n'est définitivement acquis, rien n'est figé !

C'est sans doute pourquoi dans "le mouvement syndical" il y a mouvement, mouvement pour empêcher la remise en cause des acquis, mouvement pour obtenir d'autres acquis ; et pour nous CGT "mouvement" veut dire luttes.

Serge Lottier

(1) Le Militant, 1968, septembre, page 5.

(1) Odette BOILLEAUD, téléphoniste à Dijon se rappelle :

"On s'est battu, on s'est accroché là-dessus. On voulait la double compensation des dimanches. On n'avait qu'une compensation simple. Un jour en semaine pour un dimanche. Après on a eu un jour un tiers. Il fallait travailler trois dimanches pour avoir un jour en plus. On faisait des grèves d'une demi-heure, ou d'une heure. On s'arrangeait. Les services du matin arrêtaient à midi et ceux de l'après midi prenaient la relève. Alors on faisait grève de onze heures à treize heures, ça faisait deux heures d'arrêt pour une heure chacune. Et c'était suivi à presque 100%. On était obligé de mettre nous-mêmes un service de sécurité. Quand on arrêtrait comme ça le chef de centre était les bras en croix derrière les meubles : « arrêtez, arrêtez il m'en faut dix pour la sécurité ». Il y avait une facilité pour militer du fait que les gens nous suivaient, quand on appelait sur leurs revendications spécifiques. Ce n'est qu'en 68 qu'on a eu la double compensation."

C.G.T.

FEDERATION NATIONALE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
213 rue Lafayette PARIS 10^e

F.S.N.

Paris le 19 Juillet 1968

ATTRIBUTION DES JOURS DE REPOS EXCEPTIONNELS

LE SUCCES EST CONFIRME

Par circulaire n° 60 du 16 Juillet 1968, la Direction du Personnel donne les instructions pour l'attribution des jours de repos exceptionnels au personnel des P.T.T. Les voici :

Le régime des jours de repos exceptionnels est, à compter de cette année, fixé dans les conditions suivantes :

1 - NOMBRE DE JOURS DE REPOS EXCEPTIONNELS A ATTRIBUER

Le nombre de jours de repos exceptionnels est fixé uniformément :

- 1°) à quatre jours pour les personnels titulaires ici-après affectés à un service autre que les services administratifs ;
- 2°) à deux jours pour les autres personnels titulaires.

AUXILIAIRES

Les auxiliaires utilisés d'une manière continue, à temps complet ou incomplet, bénéficient du même nombre de jours de repos exceptionnels que les titulaires affectés dans les mêmes fonctions et les mêmes services.

2 - CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Ces journées de repos sont accordées pour une année de services accomplis.

Ces jours de repos exceptionnels sont, en principe, accordés en dehors de la période des congés, c'est-à-dire, entre le 1^{er} Novembre et le 1^{er} Mai de l'année suivante, dans la mesure compatible avec les exigences du service, ce qui, pour les services postaux, notamment, exclut la période de renouvellement de l'année.

* * * *

C'est donc la confirmation du succès important obtenu à ce sujet lors de notre grande grève de Mai-Juin.

LE BUREAU FEDERAL



L'esclavage "Crime contre l'humanité": Un premier pas franchi

Le 18 février 1999 a été votée à l'Assemblée nationale, à l'unanimité des voix des 81 élus présents dans l'hémicycle, la proposition de loi proposée par M^{me} le Député TOBIRA DE LANON de la GUYANE, déclarant l'esclavage crime contre l'humanité.

La CGT-PTT se félicite de cette première victoire de tous ceux et toutes celles qui depuis des années œuvrent dans les services et plus particulièrement ceux des PTT, pour exiger des gouvernements l'authentification de la responsabilité de l'Etat dans la traite et la mise en esclavage de millions d'hommes, de femmes et d'enfants africains.

Cependant beaucoup reste encore à faire pour que ce texte qui maintenant doit passer devant le Sénat bénéficie



Manifestation du 23 février 1978

du vote favorable qui lui est dû, afin que l'histoire de l'esclavage rentre dans le patrimoine collectif, et que dans le domaine éducatif nos enfants connaissent un peu plus leurs racines (pour un originaire des DOM, nos ancêtres les Gaulois est une ineptie).

La Commission DOM-TOM fédérale (actuellement Collectif revendicatif) a longuement analysé le chemin parcouru avec la CGT pour ce qui est de sa participation depuis les années 1970 avec le person-

nel dans des actions multiformes pour les congés cumulés, bonifiés, pour l'indemnité d'éloignement, les mutations, etc. des revendications qui marquent bien la spécificité des originaires de ces départements.

Nous avons engrangé dès lors une première démarche vers la reconnaissance de ce qui se définit comme le plus grand génocide que le monde ait connu : la traite, l'esclavage plus communément appelés "le commerce d'ébène". Au-

jourd'hui, d'autres revendications prennent davantage de signification comme le respect de la dignité, la journée chômée payée par l'entreprise pour commémorer dignement cet événement de l'abolition de l'esclavage, le respect des différences, les luttes contre le racisme, les discriminations, les exclusions. Elles sont au cœur de notre démarche revendicative CGT, de notre activité au quotidien.

La CGT continue avec les originaires, à mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour construire l'activité, rassembler et organiser les luttes pour la satisfaction des revendications générales et spécifiques exprimées par les salariés des DOM-TOM.

Qu'il s'agisse de la réduction du temps de travail, des emplois, des salaires suffisants pour vivre décemment, du retour au pays, du développement économique et social des DOM, de l'esclavage reconnu par le Sénat comme crime contre l'humanité, la CGT sera de tous ces combats, toutes ces luttes avec les originaires des DOM pour gagner.



Manifestation du 11 juin 1985

Guy Rodony

L'abolition de l'esclavage : Poursuivre la lutte pour la faire respecter.

Nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves.

**L'esclavage est un attentat contre la dignité humaine..
détruisant le libre arbitre de l'homme.
Il supprime le principe du droit et du devoir, il est une violation du dogme républicain : "liberté, égalité, fraternité" stipule le décret d'abolition.**

Cependant, peut-on appréhender de manière significative l'abolition qui ponctue la fin de l'esclavage, sans en avoir décrypté les mécanismes constitutifs de ce phénomène, qui durant des siècles se définissait par l'aliénation des peuples, l'effacement de la dimension d'être humain, pour satisfaire les appétits capitalistiques du moment. Il est vrai que durant toutes ces années et mieux encore aujourd'hui, cette grande fresque historique, patrimoine culturel français, bannie du sceau de la honte ne fait pas partie de la mémoire collective.

Tout d'abord, il y eut l'esclavage antique, pas de nature raciale ni raciste, les esclaves pouvaient être blancs ou noirs. Ils étaient esclaves par faits de guerre, de piraterie en mer, de naissance etc.

Exemple: le cas du philosophe PLATON. Il fut capturé, puis vendu comme esclave mais eut la chance d'être rendu à la liberté.

Puis l'esclavage moderne qui fut plus particulièrement celui des nègres d'Afrique. Il se distingue par le fait qu'il était considéré comme indispensable aux économies des grands pays tels la France, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre etc.

Ceux-ci fiers de leurs cultures, institutions, mentalités, idéologie et modernisme, se sentent investis de missions civilisatrices sur les peuples dit arriérés.

Ce prétexte servit longtemps pour coloniser davantage, masquant entre autres raisons non avouées : la nécessité pour ces pays en pleine période de guerre, d'être forts et prospères et cela à travers une économie sans cesse évolutive.

La France, dont une grande part de l'économie dépendait du coton, du sucre, de l'indigo des îles, s'est considérablement servie de l'esclavage pour asseoir ses richesses et sa notoriété de grande puissance d'Europe.

La traite des nègres d'Afrique décidée par le pouvoir, vit son exploitation codifiée par celui-ci. Le Code Noir, édifié sous Louis XIV par Colbert est un document marqué d'une grande cruauté. Exemple : pour réprimer le marronage, à la 1^{re} tentative on coupe les oreilles du fugitif, on lui marque sur l'épaule une fleur de lys; seconde tentative on lui coupe le jarret, troisième tentative on met à mort l'esclave. Elle fut le moyen de renflouer les finances et le développement des grandes villes telles : la Rochelle, Bordeaux, Nantes ainsi que la fortune des nobles et des aventuriers. L'église quant à elle y trouva le moyen de sauver des âmes d'esclaves de l'enfer. L'abolition de l'esclavage fut la résultante d'un long combat mené sur deux flancs. Par les esclaves eux-mêmes, qui dès le début ont refusé leur condition, utilisant le suicide, le marronage, le refus de procréer, les révoltes et insurrections dont la plus importante celle de St-Domingue aboutira par la 1^{re} abolition de 1794 après la mort d'un des grands héros de cette guerre contre les soldats français, Toussaint l'Ouverture. Par la démarche des anti-esclavagistes qui ont considérablement joué de leurs in-

fluences pour faire respecter le dogme de la déclaration des Droits de l'Homme, qui stipule que tous les hommes naissent égaux en droits, etc.

Parmi ceux-ci on peut citer Victor Schoelcher, grand humaniste qui signa le décret républicain qui mit fin à l'esclavage

(le 27 avril 1848); celui-ci avait été rétabli par Napoléon en 1802 et cela dans les pires conditions.

Le décret fut voté par le gouvernement provisoire issu des journées révolutionnaires qui mettent fin à la monarchie de Louis Philippe.

DOM

**22 mai, 27 mai, 10 juin,
20 décembre**

Ce sont là des dates anniversaires et commémoratives de l'abolition de l'esclavage dans les départements d'Outre Mer. S'il existe tant de disparité, alors que le décret abolissant l'esclavage a lui été signé le 27 avril 1848, c'est qu'il a fallu que les esclaves imposent aux maîtres réfractaires cette émancipation fruit des luttes importantes dans les différents domaines agricoles en Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion.

Exemple : Ces dates sont donc chargées d'histoire en amont comme en aval de l'abolition en terme de rupture avec un système barbare d'exploitation des hommes d'abord en tant que marchandise puis comme bêtes de somme vouées à la concrétisation des fortunes de maîtres esclavagistes. Il est donc impératif qu'en terme de patrimoine historique l'esclavage pénètre la mémoire collective pour donner aux uns et aux autres en matière d'analyse et de réflexion, les moyens de combattre à jamais ce phénomène. Parce qu'aujourd'hui, 150 ans après l'abolition de l'esclavage, le constat est sans appel. Celle-ci n'a pas marqué la fin de l'exploitation coloniale, n'a pas mis un terme aux inégalités entre individus ni aux inégaux rapports Nord-Sud comme elle n'a pas fait disparaître à jamais les mentalités racistes que certains s'évertuent encore à justifier. Les luttes de ces dernières années ont été déterminantes auprès de l'ONU qui vient de décréter : " Le 23 août " journée nationale de commémoration de l'abolition de l'esclavage.

Les Antillais, Guyanais, Réunionnais sont particulièrement sensibles à cette avancée qui montre bien que la lutte paie.

Cependant ils restent attachés aux dates respectives de la consécration des luttes des esclaves de chaque pays.

Le gouvernement a voulu marquer le coup en 1998, (150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage) il faut qu'il aille jusqu'au bout de sa démarche et décrie l'esclavage crime contre l'Humanité, afin que chaque Antillais, Guyanais, Réunionnais, où qu'il soit, puisse bénéficier d'une journée non travaillée pour assumer pleinement son devoir de mémoire, commémorer dignement cet événement.

C'est aussi le moyen de porter un coup fatal à ce fléau qui vole la vie de millions de femmes et d'enfants à travers le monde.

G. Rodony

Une opinion

Une génération de postiers ra



Nous avons demandé à Claude Michel, ancien postier d'Algérie, ayant fait son service militaire là-bas, ensuite militant de la CGT PTT dans l'Yonne, aujourd'hui en retraite dans le Var, de nous donner son avis sur le livre publié par le Comité pour l'Histoire de La Poste sous la direction de Muriel LE ROUX, "une génération de postiers racontent" (mémoires d'Algérie) et en même temps de nous relater son parcours.

Claude MICHEL

Mon jugement sur ce livre ne peut être que partiel, puisque basé sur mon affectation uniquement dans le "bled", je n'ai donc aucun avis sur la situation dans un centre urbain plus important.

De plus, mon opinion est influencée par mon service militaire (27 mois) et rappel dans la "territoriale", durant les années passées en Algérie (de janvier 1954 à octobre 1961).

Remarques générales sur ce livre

— Bien sûr, j'ai retrouvé des comportements, des analyses de situations (originales au pays, cocasses dans le comportement des usagers, difficiles en raison de la situation de guerre) que j'ai vécues (un témoin Marcel Martin a même été mon receveur à Menerville de mai 1961 à septembre 1961). Je confirme, par exemple le rôle "tampon" des fonctionnaires métropolitains entre agents "pieds-noirs" et musulmans.

Bien qu'annoncée en introduction, la seule consultation des receveurs ne peut refléter une photographie de l'ensemble des PTT durant cette période : pratiquement rien sur la situation des agents de la distribution assurée intégralement par les Algériens musulmans ; rien sur les agents Télécom qui avaient eux aussi, un rôle bien particulier en fonction des événements.

Le rôle primordial de l'administration des PTT notamment dans le bled, ne ressort pas assez des témoi-

gnages : paiement des allocations de toutes natures, des pensions, des mandats provenant des travailleurs algériens en métropole, des dépôts de fonds importants de commerçants pour leur banque... mais aussi le trafic important (téléphone, courrier, colis, etc.) en fonction de la présence militaire, contingent en rappel : La Poste était une vraie ruche de l'ouverture à la fermeture sans oublier tout le travail à rattraper après la fermeture du bureau.

Le rôle important des "écrivains publics" ou simples "témoin" entre les usagers musulmans alphabètes dans leur grande majorité et les agents qui ne parlaient pas la langue arabe.

Pas de témoignages d'agents européens originaires d'Algérie.

Rien sur les conditions de travail : à cette époque, l'ouverture au public étant de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures avec en plus reddition des comptes, rattrapage du travail en retard, recherche des erreurs de caisse, etc. Cela faisait des journées de 9 heures, samedi inclus et permanence téléphonique le dimanche matin. C'était encore l'époque où en raison des moyens réduits de fonctionnement, on récupérait les bouts de ficelles des liasses de courrier, les plombs des chargements, les enveloppes de services pour les brouillons et on oblitérait chaque lettre au départ et à l'arrivée manuellement.

— L'état délabré des locaux administratifs dans le bled notamment dans les établissements rattachés (RD et Agences postales).

— L'absence totale de présence syndicale dans les petits bureaux : pas de syndiqués donc pas de tracts, de panneaux, etc., le service social réduit à sa plus simple expression, mise à part la Mutuelle.

Mon propre parcours

Originaire du Sud-Ouest, où, faute de débouchés locaux (déjà !) réussissant un concours administratif signifiant avoir "une bonne situation" garantissant l'emploi.

En 1954 (j'avais 19 ans), partir en Algérie en première affectation représentait bien une aventure... mais pas plus que Paris, Lille ou Strasbourg... et là il y avait le soleil !

Départ de Marseille d'un "convoi" (20 filles, 5 garçons), les filles sont dirigées sur Philippeville pour un stage d'AEX de 3 mois. Je suis affecté provisoirement à Bordj Menayel en basse Kabylie avant de partir pour Philippeville pour le même stage avec d'autres garçons originaires d'Algérie.

A l'issue du stage retour à Bordj Menayel avec apprentissage de toutes les positions d'un bureau de poste (sauf bureau d'ordre), période calme et agréable, surtout marquée par la connaissance de ma femme qui faisait partie du "convoi" initial et avait été nommée à Palestro, localité proche de Bordj Menayel.

Novembre 1954 : début des événements d'Al- ▶

sur le livre

content (mémoires d'Algérie)

LE XVI^e CONGRÈS NATIONAL
dresse le bilan impressionnant
DE DEUX ANNÉES DE
LUTTES UNITAIRES

la Fédération
POSTALE

C.G.T. - F.S.M.

ORGANE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES POSTES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHAQUE SEMAINE
"La Vie Ouvrière"
PUBLIE UNE PAGE
« P. T. T. »
Abonnement 1000 francs
annuel à 100 francs

N° 113. - AVRIL-MAI 1962.

REDICTION ADMINISTRATIVE : 111, rue de Valenciennes, Paris 10^e

GD 0108 70

Les Postiers d'Algérie ont besoin de notre aide

De nombreux délégués ont dit l'opinion des postiers de leur département sur la guerre d'Algérie et ses conséquences désastreuses sur les revendications. Des camarades expulsés d'Algérie ont fait des interventions bouleversantes.

Ils ont parlé du fait national algérien contre lequel ne prévalent ni les arrestations ni les exécutions. Puis ils ont fait le récit des persécutions encourues par notre mouvement syndical, lequel dans les P.T.T. avait une très grande influence. Aux dernières élections, nous obtenions deux fois plus de sièges que P.O. et la C.G.T.C. réunies. Nos syndicats ont été dissous, nos élus déchus de leurs mandats, nos militants emprisonnés ou internés ou emprisonnés. L'arbitraire règne en Algérie, la torture remplace la jus-

tice. Notre camarade THURIEZ, trésorier du syndicat d'Alger, interné au camp de Lodi, vient d'être exilé par les parachutistes - dont on connaît les procédés - et nous sommes sans nouvelles - et nous sommes sans nouvelles de notre camarade. Au camp de Paul Castellis, où sont les militants musulmans, les conditions de détention sont terribles.

Mais si la répression a parfois trouvé comme agents zélés, des militants P.O. et des fonctionnaires, par contre c'est notre honneur qu'il n'y ait pas eu dans nos syndicats de défections - mais au contraire rien que des camarades dignes de ceux qui, de Grandet à Marie-Thérèse Fleury surent sacrifier leur vie face aux nazis.

En terminant leurs émouvants exposés, ils ont remercié tous les postiers qui, en France, ont déjà

souscrit pour l'aide aux familles des militants privés de toutes ressources et qui agissent pour le cessez-le-feu. Ils leur ont demandé de faire encore davantage pour que revienne rapidement la paix en Afrique du Nord.

10
es
11
12
pr
13
14

La presse Rapport présenté par le Camarade G. Frischmann

Secrétaire Général de la Fédération Postale

L'UNITÉ POUR LA PAIX EN ALGERIE

...maintenés les...
de hurlements semblables...
Nous continuerons parce que l'unité ne peut pas se faire pour écraser la liberté d'un autre peuple, quel qu'il soit.
L'unité se fera, car elle se fera, comme en 1954, pour mettre fin à la guerre du Viet-Nam, mais pour que la France redevienne l'ennemi de tous les peuples du monde, du peuple algérien en particulier.
Le Congrès affirmera sans aucun doute cette certitude.
En premier lieu parce qu'on peut saluer la France à blanc pour la guerre. On peut tirer de la poche des camarades des milliards.
...nar an, c'est-à-dire 1 milliard...
"since"

la Fédération
DES POSTES
et Télécommunications

ORGANE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES POSTES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Tel NOR 65-68 Rédaction, Adm : 213, rue Lafayette, Paris-10^e C.C.P. 203-76

AVRIL 1962 - NUMÉRO 22 - MENSUEL

PERSPECTIVES de la PAIX

- Satisfaire nos revendications.
- Restaurer nos libertés démocratiques et syndicales.

La guerre d'Algérie est terminée. La paix s'organise lentement malgré les séquelles de sept années de massacres. La paix fera revivre une Algérie libre, qu'elle soit les tentatives désespérées des éléments qui couvraient sous le slogan « d'Algérie française », leur vrai visage de fascistes et de criminels.

Enfin, il est permis d'espérer et même d'entrevoir quelques certitudes. Hier, la guerre bouchait, en effet, toute perspective. Elle accumulait les privations, les fardeaux. Elle empêche l'atmosphère avec le spectre du fascisme grandissant qu'elle avait engendré.

Aujourd'hui, il est possible de commencer à restaurer tout ce qui a été saigné.

...francs, désormais, ...travaux...
...du

Le vote des postiers d'Algérie

MAIS les diviseurs pouvaient encore caresser l'espoir d'un écrasement de la C.G.T. dans les services d'outre-mer où ses militants sont pourchassés comme à la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion. Ces espoirs ont été déçus.

Et plus encore en Algérie, où pourtant la C.G.T. est interdite et où l'O.A.S. a toléré toutes les autres organisations syndicales hormis la C.G.T.

Or, bien qu'il faille voter avec une enveloppe portant le nom de l'électeur, 783 postiers d'Algérie ont voté C.G.T. ! Ils ont même placé la C.G.T. en tête dans le département d'Alger, à Constantine, Sétif et Tizi-Ouzou !

Quel exemple de courage nous apportent ces 783 suffrages recueillis dans toutes les catégories !

Quel beau message aussi que celui de 783 postiers qui, dans la tourmente, ont voulu montrer que toute raison n'était pas évanouie sur la terre algérienne ensanglantée.

Ils ont eux aussi voté pour la paix que la C.G.T. a défendue dès le début et trop longtemps seule. Ils ont voté pour que l'amitié redevienne totale entre le peuple algérien et le peuple français. Car la paix et l'amitié peuvent seulement assurer les conditions d'une vie heureuse dans une Algérie libre.

Une opinion sur le livre

Une génération de postiers racontent (mémoires d'Algérie) suite...

gérie avec une série d'attentats, notamment à **Palestro**.

Octobre 1955 : appel sous les drapeaux, affectation à la 10^e division aéroportée (commandée par MASSU) :

- classes et stage parachutiste à **Philippeville** (encore) ;
- affectation à **Hydra** (banlieue d'Alger) à la 60^e Cie de transmissions aéroportée ;
- détachement de mon groupe radio dans les différentes unités de la division lors d'opérations de "maintien de l'ordre" en Kalybie, Algérois, Sud Constantinois, etc.

Juillet 1956 : opération aéroportée à la frontière Maroc Mauritanie (suite indépendance du Maroc).

Novembre 1956 : départ pour **Chypre**, base arrière en vue intervention dans le conflit de SUEZ (après nationalisation du canal).

Janvier 1957 : participation de mon unité à la "bataille d'Alger".

Août 1957 : mon mariage.

Décembre 1957 : démobilisation le 22.12.57.

Le 24.12.57 : réintégration aux PTT en Algérie (veille de Noël, faut le faire !)

Episode particulier en raison des événements d'Algérie.

Nommé à **Menerville**, mais ma femme est seule titulaire à **Palestro** et le brigadier faisant fonction de receveur est « récupéré » par la direction départementale de **Tizi ouzou**, département

nouvellement créé, d'où... pression sur moi pour accepter l'intérim de receveur à **Palestro** si je veux être avec ma femme sinon refus de la muter dans un autre département.

Là, commence une aventure particulière et originale.

Palestro (sous-préfecture) est un bureau de 2^e classe (avec 4 établissements rattachés : 2 RD, 2 AP), deux guichets, trois facteurs, un antique meuble téléphonique à fiches (permanences de 7 à 21 heures), le télégraphe, tout cela dans une seule pièce exigüe (bureau du receveur et coffre compris)... et je n'avais aucune expérience réelle après 27 mois d'armée, ni aucune formation professionnelle de receveur prévue.

Inutile de préciser les nombreux problèmes qui ont surgi rapidement :

- je n'avais aucune notion de comptabilité, de paye et indemnités du personnel, de notation, etc.
- tous les mois l'ex-receveur venait rétablir les erreurs ;
- je devais pallier les absences car pas de renforts possibles.

En raison des événements :

- les "gorges de **Palestro**" étaient fermées à la circulation et dès 17 heures nous étions enfermés dans le village ;
- les mouvements de fonds avec les "attachés" posaient des problèmes de sécurité ;

● nous étions tenus d'avoir des contacts avec les autorités militaires et les renseignements généraux qui suivaient l'acheminement des mandats vers l'aide au FLN ;

- le bureau était gardé par un militaire de permanence toutes les nuits ;
- le bureau a essuyé des coups de feu lors d'attaques du FLN.

Cet intérim a duré un an (le temps de bien connaître le travail) avant d'être remplacé par un receveur titulaire qui m'a reçu comme un chien dans un jeu de quilles. Un inspecteur principal a tenu toutefois à me contrôler avant la coupure de gestion pour que j'ai une trace dans mon dossier administratif de tout ce que j'avais pu faire dans d'aussi mauvaises conditions, je l'en remercie beaucoup.

Puis fin 1958... retour à mon bureau d'attache **Menerville** avec ma femme qui y avait été mutée.

Là, je retrouve un bureau plus important (comprenant un centre de groupement téléphonique) avec des conditions de travail beaucoup plus normales, un local plus accueillant, un cadre de vie plus agréable dans une zone beaucoup plus riche (vergers, orangeries, vignes) à proximité de la mer, centre cheminot car se situant à l'embranchement des lignes **Alger-Constantine** et **Alger-Tizi Ouzou**.

Mais... résidant en Algérie, je suis rapidement remobilisé au titre de la "garde territoriale" et toutes les semaines je rejoins le cantonnement militaire local pour 24 heures de garde,

surveillance de chantiers publics, etc.

C'est cette période là qui a été la plus pénible pour moi car l'OAS était entrée en jeu et la haine entre "pieds noirs" et musulmans devenait insupportable : réflexions douteuses, brimades, altercations, aucune confiance en l'autre (on se couchait avec le fusil dans le lit, etc.).

La coupe étant devenue pleine, je postulais toutes les créations d'emplois proposées en métropole à la faveur d'un communiqué central... et j'étais muté dans l'Yonne (Migennes) en octobre 1961, juste avant l'indépendance de l'Algérie et l'exode massif de la population d'origine européenne vers la métropole (ma femme s'est mise en "disponibilité pour suivre le mari").

J'étais encore un adolescent quand l'administration m'a nommé en Algérie, mais, service militaire, intérim à **Palestro**, "territoriale" ont transformé le bonhomme.

Je ne garde pourtant pas un mauvais souvenir de cette parenthèse dans ma vie (notamment avec les collègues des deux communautés)... mais que l'injustice sous toutes ses formes est difficile à supporter et qu'il est indispensable de la combattre même selon ses petits moyens.

Notes :

RD :
Recettes distribution.

AP :
Agence postale.

FLN :
Front de libération nationale.

OAS :
Organisation de l'armée secrète.

Naissance et renaissance de la Fédération des PTT

Nous célébrons tous les dix ans, la création, en 1919, de la fédération des PTT adhérente à la CGT. C'est juste et il faut continuer. Mais, il serait injuste d'oublier qu'une première expérience fédérale l'avait précédée de 1909 à 1916. Notre "Histoire de la Fédération CGT des PTT" a d'ailleurs consacré un chapitre IV à cette naissance et renaissance de la Fédération dont nous tenons toujours bien haut le glorieux drapeau.

Première tentative de fédéralisme "postal".

Au printemps de 1909, éclatent les deux premières grèves généralisées dans les PTT : une première du 13 au 23 mars, une seconde du 11 au 21 mai (voir Histoire pages 145-167). Pour diriger ces grèves, dès le 18 mars, un "Comité fédéral de grève" est constitué. Il groupe des représentants des organisations qui ont pris la responsabilité de cette lutte : l'association générale des agents (agents du service général, tri, guichets, personnel du télégraphe et du téléphone) née en novembre 1900, le Syn-

dicat national des sous-agents (personnels de la distribution et de l'acheminement) né en septembre 1905 et le Syndicat national des ouvriers (des lignes, des installations, des ateliers et garages) né en décembre 1899.

Le 23 mars à la fin de la première grève victorieuse, le comité fédéral de grève se transforme en "Comité de vigilance", les grévistes donnant à leurs trois organisations "le mandat de réaliser l'unité fédérative de tout le prolétariat postal, télégraphique et télépho-

nique" (adopté à l'unanimité).

Un premier tract est intitulé "Fédération des PTT" montrant que, dans l'esprit de tous, la Fédération est bien née dans ces luttes.

Aussi, lorsque Clemenceau prend sa revanche en prononçant plus de 500 révocations, la riposte s'organise, la seconde grève débute le 11 mai. Elle devra hélas prendre fin, le 21 mai, avec au total 805 révocations !

Le coup est terrible, mais pas mortel. Les trois organisations bien qu'affaiblies

tiennent, en 1910, leurs congrès qui votent pour la création officielle de la Fédération Nationale, ce qui, "par accord tacite" est un fait accompli, en juin 1910 (et sur la lancée, on crée une Fédération Internationale des PTT, en 1911).

Les gouvernants et les forces réactionnaires de l'époque n'y peuvent rien sinon que se livrer à des vociférations à la hauteur de leur impuissance face à ce phénomène.

Toutefois, cette première Fédération n'adhère pas à la CGT, l'une de ses compo-



**Communiqué du 27 avril 1909
où apparaît, pour la première fois, le sigle
"Fédération Nationale des P.T.T."**

MAIRIE DE LA VILLE D'ANNECY



Annecy, le 8. /Jan 1919.

OBJET

Direction du travail
3^e Bureau
Syndicats

Le Maire de la Ville d'Annecy
à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie

J'ai l'honneur de vous informer que le
Syndicat professionnel des Ouvriers des postes,
télégraphes & téléphones du Département de la
Haute-Savoie a opéré, le 4. /Jan courant, à
la Mairie d'Annecy, le dépôt de ses statuts
prévus à l'article 4 de la loi du 21 mars 1884.
Ci-joint un exemplaire des dits statuts.
Par courrier de ce jour, je transmets une
autre expédition de ceux-ci à M. le Procureur
de la République.

Le Maire d'Annecy,

*(faire 1 distribution à
la feuille journalière)*

*Annecy, le 19 septemb. 1919
Ministère du Travail, etc.
Conformément aux
instructions j'ai l'honneur
de vous informer qu'il
s'agit d'un syndicat
des syndicats professionnels
de la Haute-Savoie
cette association a déposé
à Annecy le 4 de ce mois
à joint un exemplaire
des statuts et la feuille
signature réglementaire*

Naissance et renaissance de la Fédération des PTT (suite)

sante, l'Association des Agents relevant de la loi de juillet 1901, qui concerne les associations, donc pas de la loi de 1884 concernant les syndicats.

Gloire aux pionniers !

Cette Fédération siège "aux Sociétés Savantes", 28, rue Serpente comme l'A.G. des Agents. Son premier secrétaire général est le facteur Pangrani, un révoqué de 1906, secrétaire du SN des sous-Agents et fondateur de son journal "Le Cri Postal". Quand Pangrani meurt, le 16 novembre 1911, il est remplacé par Courtade puis en janvier 1912 par Rouanet (des agents); ensuite par Caperan, le 6 novembre 1912. Lui-même remplacé par Guime (tous deux des Ouvriers), enfin par Bordères (des sous-agents), le 28 janvier 1914.

Mais, le 2 juillet 1916,



Le facteur Pangrani sera le premier secrétaire général de la Fédération en 1910. Rouanet (agents) lui succédera en janvier 1911 et Caperan (ouvriers) en novembre 1912.

c'est la rupture : la première fédération n'a pas survécu aux luttes de catégories et de personnes ni à "l'union sacrée".

Saluons néanmoins comme il convient, ces pionniers qui ont osé s'opposer à Clémenceau et à ses séides. Ils ont créé une fédération illégale et posé avec force les revendications concernant la retraite et l'opposition à tout "statut carcan" que mijotaient les gouvernants pour étouffer toute velléité d'action des travailleurs et travailleuses des PTT. A tous ces titres, ces pionniers méritent notre reconnaissance.

La deuxième Fédération... adhérente à la CGT.

L'idée de Fédération reste vivace malgré les difficultés rencontrées par la première expérience. En 1918, la guerre n'étant pas terminée, les congrès se tiennent : en mai 1918, pour les Agents; les 13-15 juin, pour les Sous-Agents; les 4-5 juillet 1919, pour les Ouvriers.

L'AG des agents franchit le Rubicon : elle se transforme en syndicat, le 31 décembre 1918.

Et le gouvernement ferme les yeux ! Dès lors, les trois syndicats des PTT peuvent se fédérer.

C'est fait par la tenue du premier congrès qui siège les 28-30 août 1919, salle de la Grange-aux-Belles. L'article 3 des Statuts

adoptés à l'unanimité stipule : "La Fédération est adhérente à la Confédération Générale du Travail et à la Fédération Internationale des PTT".

Ses premiers dirigeants seront Dutailly (des ouvriers), Digat (des "Employés" appellation qui remplace celle de "sous-agents") et Combes (des agents).

C'est donc cette fédération CGT qui est toujours la nôtre, dont nous allons célébrer le 80^e anniversaire en août prochain. Car nous n'oublierons jamais que les

travailleurs et travailleuses des PTT se sont octroyé le droit syndical, ils ne s'en laisseront jamais déposséder !

On serait presque tenté, devant cette indestructible volonté qui a conduit à la naissance et à la renaissance de notre fédération, de lui donner la devise de Paris : "Fluctuat Nec Mergitur" qui signifie "Battu par les flots, mais ne sombre pas" (et non pas : "Il flotte mais ne sombre pas" qui est une lapalissade fréquente mais ridicule).

Georges FRISCHMANN

FÉDÉRATION NATIONALE

P. T. T.

LA GABEGIE

Pour détourner l'attention publique des SCANDALES DE LA MARINE, ON TRAQUE LES POSTIERS.

Malheureusement pour les contribuables, l'Administration de M. Simeyan ressemble à celle de la Marine. Ce sont partout les mêmes dilapidations, les mêmes gaspillages.

Avec M. Simeyan, la gabegie a été érigée en système. Honneur d'affaires — et de quelles affaires! — ce parvenu s'est introduit dans notre Administration les pratiques spéciales qui lui sont familières.

En tête-à-tête avec les représentants de la grande industrie, il a couru, sans le manquant, des marchés de plusieurs millions à l'Investigative de Labrousse, et sans consulter son Conseil d'Administration, il a engagé l'Etat dans des opérations ruineuses.

A prix d'or, il a loué des immeubles inutilisables (par exemple, rue du Louvre); après l'incendie de Gutenberg il a acheté d'urgence à son maison sordide, pour fin 200.000 francs d'appareils actuellement abandonnés dans un sous-sol du bureau de Passy.

Des millions ont été inutilisés enquis dans des transformations inutiles sans autre résultat que d'enrichir deux maisons américaines, maîtresses du réseau téléphonique de Paris. D'un trait de plume, M. SIMEYAN a exproprié un fournisseur anti-Société Lyonnaise de la Bourse d'une redevance de plusieurs centaines de mille francs.

La liste serait trop longue des malversations, des marchés de complaisance, des adjudications truquées, que nous pourrions énumérer ici et qui ont fait perdre bien plus que quelques jours.

Comme il faut couvrir toutes ces opérations, l'argent des contribuables des liges est détourné de son affectation. Si bien que le revenu général est aujourd'hui dans un état lamentable de délabrement.

LE CONTROLE DU PARLEMENT EST ILLUSOIRE. Le budget qui lui est soumis n'a aucune sincérité. Comme celle de la rue Royale, la comptabilité de M. SIMEYAN résiste à tout contrôle qui soustrait ses comptes à la vue d'une banqueroute certaine.

MEYER, STREG, NOUENS, CHARTAUD, HUI MER, tous ceux qui ont saignés sans d'explorer la « Gavene » réclament

UNE ENQUÊTE

se fait dans le droit. Le personnel est les d'assister à ce spectacle récurrent.

Il ne veut être, ni complice, ni victime

Il dénonce, de toute la force de son indignation, les faits scandaleux des fournisseurs et des « autres marquis, qui parlent très haut rue de Grenelle. LE COMITÉ FÉDÉRAL.

La célèbre affiche éditée pendant les grèves des PTT, en 1909. L'idée de "Fédération des PTT" apparaît dans la lutte avant d'être consacrée par les congrès de 1910 et de 1919.

On nous écrit déjà !

Après la parution du premier numéro du relais, le syndicat départemental des Landes s'investit dans l'histoire !

Extraits lettre du 25 février 1999 :

«...nous allons présenter l'initiative prise par notre fédération de "monter" un institut d'histoire sociale CGT PTT lors de notre prochaine CE pour une large diffusion auprès de nos adhérents, mais aussi de collègues... dans l'attente du prochain numéro...».

Bernard Iparraquirre
secrétaire départemental

Nos amis de Libération Nationale PTT tiennent à la disposition de ceux que ça intéresse une exposition sur les PTT et la Résistance. Pour tous renseignements s'adresser à Libération Nationale PTT.

Tour Onyx - 10, rue Vaudrezanne
Paris 13^e

Activité de l'IHS

- Le 23 février 1999, rencontre à la fédération avec deux camarades de Nantes qui viennent d'écrire un livre sur les luttes des postiers en Loire-Atlantique.
- Présence de l'IHS le 8 mars 1999 au colloque de la CGT-PTT "pour l'égalité des hommes et des femmes" qui s'est tenu à Bagnolet.
- Participation de l'IHS les 10 et 11 mars au congrès des postaux CGT de Paris.
- Nous avons participé au colloque sur le syndicalisme en Italie qui s'est tenu les 13 et 19 mars 1999 à Montreuil.
- Participation de l'IHS les 18 et 19 mars au congrès départemental CGT des PTT du Val-d'Oise.
- Interview du camarade Marcel Bourgeois à Laon (Aisne) le 24 février 1999 sur la période de 1948 à 1953, en présence des anciens secrétaires du département, avec comme perspective une vidéo souvenir d'un syndicat départemental de 1945 à nos jours.
- Les responsables des collectifs sur le colloque "les femmes et le syndicalisme" se sont réunis le 30 mars 1999.
- Les dossiers concernant les militants(es) pour le dictionnaire "Maitron" ont été transmis au responsable national pour leur examen.
- Le 21 avril, le bureau de l'institut a rencontré les responsables des "Archives de la Poste".
- Une journée d'étude en novembre qui devrait déboucher sur un colloque en l'an 2000 est prévue en collaboration avec l'université de Dijon (à Dijon). Thème : "Syndicalisme et réduction du temps de travail dans les PTT".
- En plus, nous avons reçu :
 - le bulletin de l'IHS Cheminots ;
 - les bulletins des IHS départementales de Haute-Savoie et de Seine-Maritime.
 - Les Cahiers de l'Institut de Bretagne qui, entre autres, organise au mois de mai un colloque sur "les femmes et le syndicalisme" dans le cadre du colloque national des 2 et 3 décembre. En accord avec le Secrétaire général de l'Institut, Claude Michel, nous avons sollicité les syndicats départementaux et la région pour y participer.
- Le 24 mars, l'institut a rencontré "Libération nationale PTT", 2 organisations très proches de la Fédération. Il a été facile de conclure que, dans le respect de l'autonomie de chacune, nous pouvons et nous devons être complémentaires.

Première initiative concrète : travailler ensemble sur le centenaire de la naissance d'Emmanuel Fleury qui a joué un grand rôle fédéral notamment avant, pendant et tout de suite après la Deuxième guerre mondiale.

Livres reçus à l'institut

● **Écrivains et artistes postiers du monde (Josette RASLE).**
Édition cercle d'art publié avec le concours de la Société littéraire des PTT

● **Les grands débats sur la poste aux XIX^e et XX^e siècles.**
(Dominique Piolet) éditions centre national des Arts et Métiers, collection de la mission de la recherche de la Poste

● **La Poste automobile et les véhicules des PTT de 1897 à 1970.**
Publié par le Musée de La Poste et des Techniques de communication de Basse-Normandie

● **Tribulations d'un militant en usine.**
Un livre d'Elie Dayan.

Un livre de révolté écrit dans un style alerte rejetant toute langue de bois, parsemé d'analyses sur les faits historiques qui ont fait l'histoire sociale et politique de ces 50 dernières années.

On peut se le procurer en écrivant à l'adresse de l'auteur :
14, rue Dupin - 75006 PARIS.

● **La revue de la commune.**
VENTOSE 207 (février 1999).

Institut d'Histoire Sociale CGT (confédéral) Informations après le Conseil d'administration du 17 mars 1999

Perspectives pour l'année 2000

- Création d'une photothèque 2000 à partir d'un fonds d'environ 40 000 photos.
- Colloque international "Automne 2000" sur "les syndicalismes en Europe" qui serait la suite des différents séminaires bilatéraux avec l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie.
- Festival du cinéma du mouvement social et du monde du travail (en gestation).
- Enfin, notons qu'au cours de ce Conseil d'administration, Serge Lottier et Jean-Claude Lourdez ont été élus membres du bureau de l'Institut d'Histoire Sociale Confédéral.

**Le renforcement de notre IHS-PTT :
au 22 avril 1999,
nous enregistrons
230 adhésions.**